AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210422-DE Reçu le 16/04/2021 Publié le 16/04/2021

DELIBERATION N°2021-04-22

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 Avril 2021

<u>Date de convocation</u>: 07.04.2021

L'an deux mille vingt et un le douze avril 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents:

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme PERNOT Chantal

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à Mme FAYOLLE Patricia. M ANDRIO Franck

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 17 Pouvoirs: 1 Votants: 18

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210422-DE Reçu le 16/04/2021 Publié le 16/04/2021

ÓBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE BONSON AU SIVOM VAL DE BANQUIERE

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Bonson en date du 21 décembre dernier qui sollicité son adhésion au Sivom Val de Banquière.

Considérant l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Considérant que le comité du Sivom Val de Banquière a délibéré favorablement en date 21 Février 2021 et que les Conseils Municipaux des communes adhérentes disposent de 3 mois pour se prononcer sur le principe de l'adhésion de la commune de Bonson,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Bonson au Sivom Val de Banquière.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus. Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Avril 2021

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE